

ecolo

DURBUY

Questions d'actualité

Conseil communal du 22.08.2022



1. Camping Green Fields du groupe Coucke

Le camping Green Fields est situé à Rome, n° 15. et jouxte le Parc d'aventure. Connu sous le nom de « La Chênaie », ce camping familial été racheté en 2017 à la famille Théâte.

Contexte :

A. Situation à l'été 2021.

Lors du CC du 28 juin 2021, je posais **la même question** à laquelle le Collège m'avait répondu deux mois plus tard (lors du CC du 2 août) :

« les travaux actuellement en cours au camping d'Adventure Valley (ex-Chênaie) sont-ils bien couverts par un permis ? »

J'avais remarqué notamment d'importantes modifications du relief du sol et des transports de terres,

J'avais constaté la construction/installation

- de très nombreux terrains de sports (padel)
- de routes et chemins en dolomie
- d'un réseau d'égouttage
- de fosses septiques (ou station d'épuration?)
- d'une cabine à haute tension

et le déversement de plusieurs camions de terre de l'autre côté de la rue du Gibet, dans une prairie appartenant à Mr Théâte.

Ces déversements ont glissé suite aux inondations entraînant une partie de la « haie »

La réponse du Collège était la suivante (en 2021) :

Réponse « alambiquée » du Bourgmestre : selon l'auteur de projet (et non le service urbanisme de l'administration communale !), les travaux sont essentiellement « réversibles » (tentes sur podium démontables, padel,...). Tout va bien.

B. Situation à l'été 2022

- Nous apprenons qu'une demande de Permis Unique (permis d'Exploiter et permis d'Urbanisme) a été déposée le 7 juin à la DPA (Département des Permis et des Autorisations du SPW).
- Déduction : si un permis est sollicité, c'est qu'il n'est pas délivré. Et s'il n'est pas délivré, c'est que l'activité ne dispose pas d'un permis valable.

Mes questions :

- le camping Green Fields dispose-t-il d'un permis valable ?
- le Bourgmestre a-t-il délivré une Attestation de Sécurité Incendie ?

Réponse du Collège (PB):

- procédure longues, difficiles. Et lourdes
- travail en amont fait par le camping avec la Wallonie.
- reconnaît ressentir une certaine irritation face à ces dossiers : aurait aimé que l'ensemble soit en règle.
- d'autres camping sont dans le même cas (Camping Aux Frênes, Rosa Pré et Rives de l'Ourthe).
- le Camping de Villers-Ste-Gertrude ne serait pas comparable (*alors que là aussi, nous sommes en présence de travaux réalisés sans permis unique*)
- Différents permis délivrés (pour 14 hébergements sur pilotis, bloc sanitaire, et cabine à haute tension), et le camping fonctionne toujours sur un permis datant de 2004 (sic)
- certains travaux sont exonérés de permis : terrains de padel, piscine, abris mobiles
- demande de mise en conformité de la station d'épuration pour 400 EH, (= Equivalent Habitants) extension restaurant, abords, terrasses et piscine, chemins, padel, démolition de la conciergerie, etc.
- demande de Permis Unique déposée effectivement le 22 juin.
- pas d'Attestation de Sécurité Incendie délivrée (= aucune visite de sécurité des pompiers)

Conclusions :

- **Le Camping Green Fields est exploité sans permis Unique valable délivré par la commune.**
- **Aucune ASI - Attestation de Sécurité Incendie (obligatoire : art. 332 du Code Wallon du Tourisme) n'a été délivrée par le Bourgmestre. Aucun contrôle officiel de sécurité incendie réalisé : j'ai conseillé au Bourgmestre d'ordonner rapidement une visite des pompiers, car c'est tout un cahier de normes que doit respecter le camping, qui accueille des résidents et des personnes extérieures. En cas de sinistre, le Bourgmestre est SEUL responsable.**
- **Contacté, le Commissariat général au Tourisme confirme qu'aucune autorisation « Camping » n'a encore pu être accordée au camping faute de Permis Unique et d'ASI.**
- Comment faire comprendre au citoyen qu'il ne peut réaliser des travaux et aménagements sans autorisation des pouvoirs publics ? Cette technicité et cette temporisation publique dans le respect des règles est néfaste à un bon fonctionnement démocratique et au respect des lois et règlements.

En fait, je constate que le CoDT est soumis aux lois de l'économie.
Mais que le citoyen est soumis au CoDT.



2. Camps scouts

Remarque : trop de groupes concentrés dans la vallée du Vieux Fourneau à Villers-Ste-Gertrude. Jusqu'à 7 camps en même temps (si moyenne de 40 scouts .camp = 280 jeunes!). Pour un village de 230 habitants, disposant déjà d'un Centre de Tourisme social de 200 lits plus d'autres gîtes, c'est trop.

Réponse du Collège :

Ce n'est pas le nombre des camps qui pose problème, mais le nombre de jeunes par camp.

Conclusion : rien ne changera.

3. Place Basse Sauvenière

A nouveau, en pleine période touristique, la place et le passage sous la maison de la laïcité a été le lieu de dépôts . Les mauvaises herbes de la descente n'ont pas été brûlés, et l'entretien n'a pas évolué. Constats faits en compagnie de Arnaud DELZANDRE, président du CPAS.

Par ailleurs, deux duo-bacs sont en permanence dans la descente, attirant les dépôts.

J'insiste pour qu'un suivi de nettoyage soit assuré plusieurs fois par semaine, afin de donner un volonté publique de laisser cet endroit propre. Et que les éducateurs de rue agissent (démarche pédagogique, etc).

Réponse du Collège :

- Le Centre de Barvaux est habité par des inciviques.
- On a beau intervenir, rien ne change. C'est une question de mentalité.

